

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1296****5 décembre 2003****SOMMAIRE**

Antiques & Co, S.à r.l., Pétange . . . . .	62191	Globalnet Communications S.A., Luxembourg. . .	62190
Aretino Holding S.A., Luxembourg . . . . .	62200	Globalnet Communications S.A., Luxembourg. . .	62190
Aretino Holding S.A., Luxembourg . . . . .	62201	Globalnet Communications S.A., Luxembourg. . .	62190
Arsdorf, S.à r.l., Mersch . . . . .	62188	Hickory S.A., Strassen . . . . .	62177
Arsdorf, S.à r.l., Mersch . . . . .	62188	Home Call Fondation Marcel Lascar S.A., Luxem- bourg . . . . .	62191
Barnel S.A., Luxembourg . . . . .	62170	Infoconcept S.A., Luxembourg . . . . .	62199
Barnel S.A., Luxembourg . . . . .	62172	Infoconcept S.A., Luxembourg . . . . .	62200
Bati Concept France (BCF) S.A., Luxembourg. . .	62205	Inveslife Capital Management S.A., Luxembourg. .	62194
Bati Concept France (BCF) S.A., Luxembourg. . .	62206	Jerona S.A.H., Luxembourg . . . . .	62189
Brilquet Participations S.A., Luxembourg. . . . .	62179	Kheops S.A., Luxembourg. . . . .	62197
Bristol Investments S.A., Luxembourg . . . . .	62175	L.K. Promotions S.A., Dippach . . . . .	62192
Camaro S.A., Contern. . . . .	62188	Lerbach Finanz A.G., Luxembourg. . . . .	62199
Camaro S.A., Contern. . . . .	62188	M.D.R. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	62182
Clipper Operation S.A., Luxembourg . . . . .	62165	Mair International S.A., Luxembourg. . . . .	62173
Coiffure Casting, S.à r.l., Livange . . . . .	62190	Margil S.A., Luxembourg. . . . .	62192
Covad Europe, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62207	Medialyx International Consulting S.A., Luxem- bourg . . . . .	62174
DeZaRo, S.à r.l., Echternach. . . . .	62162	Morea S.A., Luxembourg. . . . .	62192
DeZaRo, S.à r.l., Echternach. . . . .	62163	Opus One Holding S.A., Luxembourg . . . . .	62197
Dieleman Art et Bronze International, S.à r.l., Lu- xembourg . . . . .	62165	PB Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	62202
Dorian S.A., Luxembourg . . . . .	62186	PMCL, S.à r.l., Redange-sur-Attert. . . . .	62173
Drouan S.A., Luxembourg . . . . .	62164	Pollington Invest S.A., Luxembourg. . . . .	62184
Drouan S.A., Luxembourg . . . . .	62164	Prime Steel S.A., Luxembourg . . . . .	62207
Drouan S.A., Luxembourg . . . . .	62164	R.B.I.C. S.A., Luxembourg. . . . .	62204
Edelweiss Trading International S.A., Luxem- bourg. . . . .	62198	R.B.I.C. S.A., Luxembourg. . . . .	62205
Espace Maison, S.à r.l., Belvaux . . . . .	62172	Résidence, S.à r.l., Bereldange . . . . .	62164
Espace Maison, S.à r.l., Belvaux . . . . .	62173	Sigma Capital Hospitality, Leisure and Tourism Holding Company S.A., Luxembourg . . . . .	62168
Eurobat, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	62178	Sithia S.A., Luxembourg . . . . .	62197
Eurobat, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	62179	Slinger Participations Holding S.A., Luxembourg. .	62193
ExxonMobil Asia Finance, S.à r.l., Bertrange . . . .	62207	Softfin, S.à r.l. . . . .	62189
ExxonMobil Asia International, S.à r.l., Bertrange .	62207	Solution for International Commerce AG, Luxbg	62195
FBZ S.A., Luxembourg . . . . .	62194	Space Link S.A., Luxembourg . . . . .	62186
FBZ S.A., Luxembourg . . . . .	62194	Space Link S.A., Luxembourg . . . . .	62188
Ferteco Europa, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62206	Surac Aktiengesellschaft S.A., Luxembourg . . . .	62191
Fondation Feltz-Klensch, Godbrange. . . . .	62193	Task Group Holdings Limited, Luxembourg. . . . .	62194
Fondation Paul Finet, Luxembourg . . . . .	62162	Translorries S.A., Luxembourg. . . . .	62198
Gaillée Fund, Sicav, Luxembourg. . . . .	62185	White Plains Holding S.A., Luxembourg . . . . .	62192
Genhold S.A., Luxembourg. . . . .	62178		
Genhold S.A., Luxembourg. . . . .	62178		

**FONDATION PAUL FINET, Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: Luxembourg.

Constituée le 30 juin 1965 publié au Recueil du Mémorial n° 110 le 25 septembre 1965

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2002**

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Disponible et réalisable:		Capital. ....	972.668,15 EUR
à vue .....	2.155,42 EUR	A valoir sur contribution 2002 .....	11.028,42 EUR
à terme .....	980.000,00 EUR		
Intérêts non encore échus .....	1.541,15 EUR		
	<u>983.696,57 EUR</u>		<u>983.696,57 EUR</u>

**COMPTE D'EXPLOITATION POUR 2002**

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Interventions 2002 .....	208.001,09 EUR	Contribution CE 2002 .....	165.703,84 EUR
Frais de gestion .....	85,23 EUR	Remb. Frais correspondant .....	960,- EUR
Excédent des recettes sur dépenses .....	11.028,42 EUR	Chèque remboursé .....	547,15 EUR
		Intérêts .....	31.678,88 EUR
		Excédent 2001 .....	20.224,57 EUR
	<u>219.114,74 EUR</u>		<u>29.114,74 EUR</u>

Certifié conforme

W. Hoebeek / A. Diamantopoulou

Direction Générale des Budgets / Président de la FONDATION PAUL FINET

Chef d'unité à la Direction du Comptable de la Commission / -

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, réf. LSO-AJ00253. – Reçu 89 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(076525.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

**DeZaRo, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 77.081.

Im Jahre zweitausenddrei, den vierten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Frau Maria Decker, kaufmännische Angestellte, wohnhaft in D-65795 Hattersheim, Im Höhlchen 24.

Alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DeZaRo, S.à r.l., mit Sitz in 5416 Ehnen, 5, route du Vin,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 77.081,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Tom Metzler, mit dem Amtssitze zu Luxemburg-Bonneweg, am 31. Juli 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 914 vom 28. Dezember 2000, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 18. April 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1045 vom 9. Juli 2002.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (€ 12.400,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je einhundertvierundzwanzig Euro (124,-).

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

Frau Maria Decker, vorbenannt, überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, die ihr gehörenden hundert (100) Anteile an besagter Gesellschaft, an Herrn Uwe von Zabiensky, Unternehmer, wohnhaft in D-47506 Neukirchen-Vluyn, Hochstrasse 1, für den Betrag von zwölftausendvierhundert Euro (€ 12.400,-).

Eine weitergehende Haftung oder Gewährleistung der Zedentin, gleich aus welchem Rechtsgrund, ist ausgeschlossen.

Ausgeschlossen ist insbesondere, aber nicht ausschliesslich die persönliche Haftung als Gesellschafterin der Gesellschaft für jegliche Verbindlichkeiten, auch für solche, die vor Gründung der Gesellschaft eingegangen wurden, die nach Gründung der Gesellschaft entstanden sind und die nach dieser Abtretung von Gesellschaftsanteilen noch entstehen.

Zwischen den Parteien besteht weiterhin Einvernehmen über die Mängelfreiheit der abgetretenen Anteile und über den Verzicht des Abtretungsempfängers auf Mängelrügen. Eine Haftung der Zedentin für Sach- oder Rechtsmängel der abgetretenen Anteile ist ausgeschlossen

Herr Uwe von Zabiensky, vorbenannt, ist von heute an Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Er erklärt ausserdem eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Die Zedentin erklärt dass die Gesellschaft weder Immobilien noch Immobilienanteile besitzt.

Frau Maria Decker, vorbenannt, erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Herrn Uwe von Zabiensky den Betrag von zwölftausendvierhundert Euro (€ 12.400,-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung und Titel.

Frau Maria Decker und Herr Uwe von Zabiensky, in ihren Eigenschaften als technischer respektive administrativer Geschäftsführer, erklären im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersucht der jetzige alleinige Gesellschafter, Herr Uwe von Zabiensky, vorbenannt, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Gemäss der vorstehenden Abtretung von Gesellschaftsanteilen, beschliesst der alleinige Gesellschafter Artikel 6 der Statuten wie folgt abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (€ 12.400,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertvierundzwanzig Euro (€ 124,-), welche integral durch Herrn Uwe von Zabiensky, Unternehmer, wohnhaft in D-47506 Neukirchen-Vluyn, Hochstrasse 1, übernommen wurden.»

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Ehen nach Echternach zu verlegen.  
Die genaue Anschrift lautet: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

*Dritter Beschluss*

Gemäss vorstehendem Beschluss wird der erste Absatz von Artikel 3 der Statuten wie folgt abgeändert, und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 3. Absatz 1.**

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.»

*Vierter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Frau Maria Decker, vorbenannt, in ihrer Funktion als administrative Geschäftsführerin und Herrn Uwe von Zabiensky, vorbenannt, in seiner Funktion als technischer Geschäftsführer abzubefehligen. Ihnen wird volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt.

Frau Maria Decker, vorbenannt, wird im Innenverhältnis von jeglicher Haftung als Geschäftsführerin restlos und unwiderruflich freigestellt.

Falls in Zukunft Regressansprüche seitens Dritter, seitens der Gesellschaft oder seitens Gesellschafter gegen Frau Maria Decker, in ihrer Funktion als Geschäftsführerin, geltend gemacht werden sollten, so erklärt Herr Uwe von Zabiensky diese in vollem Umfang zu übernehmen und Frau Maria Decker hierfür schadlos zu halten.

*Fünfter Beschluss*

Zum alleinigen Geschäftsführer wird für eine unbestimmte Zeit ernannt:

Herr Uwe von Zabiensky, Unternehmer, wohnhaft in D-47506 Neukirchen-Vluyn, Hochstrasse 1.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet.

*Kostenabschätzung*

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achthundertfünfundneunzig Euro (€ 895,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Decker, U. von Zabiensky, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 5 novembre 2003, vol. 356, fol. 30, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 10. November 2003.

H. Beck.

(073506.3/201/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**DeZaRo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 77.081.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 novembre 2003.

H. Beck.

(073507.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**DROUAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 61.139.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2002 les mandats des administrateurs M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Mme Birgit Mines-Honneff, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, M. Albert Pennacchio, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes M. Christian Finck, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

*Pour DROUAN S.A., société anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04016. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076727.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

---

**DROUAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 61.139.

—  
Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Mme Birgit Mines-Honneff, démissionnaire.

M. Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

*Pour DROUAN S.A., société anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04018. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076729.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

---

**DROUAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 61.139.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2003, la décision des administrateurs du 30 septembre 2002 de coopter M. Guy Kettmann au Conseil d'Administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

*Pour DROUAN S.A., société anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04020. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076731.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

---

**RESIDENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.  
R. C. Luxembourg B 11.055.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que tous les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05670, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(077008.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**DIELEMAN ART ET BRONZE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 37.629.

## RECTIFICATIF

*Extrait de l'Assemblée Générale des Associés tenue à Luxembourg le 9 septembre 2003*

L'Assemblée des Associés ratifie le mandat exercé par Madame Elisabeth Dieleman depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002. Madame Elisabeth Dieleman est nommée gérante de la société et dispose aux fins de la gestion de la société des pouvoirs les plus étendus et ce dans toutes les circonstances.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076906.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

**CLIPPER OPERATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 96.701.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société en commandite par actions ABSOLUTE VENTURES S.C.A., établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

inscrite au registre de commerce à Luxembourg, section B sous le numéro 87.345,

ici représentée par son actionnaire commandité la société anonyme ABSOLUTE VENTURES S.A. établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce à Luxembourg, section B sous le numéro 84.021,

cette dernière ici représentée par deux de ses administrateurs Monsieur Jean Lambert et Madame Caroline Folmer, demeurant tous les deux professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

2.- La société anonyme prénommée ABSOLUTE VENTURES S.A.,

ici représentée par ses administrateurs prénommés Monsieur Jean Lambert et Madame Caroline Folmer.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de CLIPPER OPERATION S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (€ 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à trois cent mille euros (€ 300.000,-) représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

### **Titre II.- Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

### **Titre III.- Assemblées générales**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.  
Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

#### **Titre V.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

##### *Disposition générale*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

##### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société en commandite par actions ABSOLUTE VENTURES S.C.A., établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce à Luxembourg, section B sous le numéro 87.345, trois mille cent soixante-seize actions	3.176
2.- La société anonyme ABSOLUTE VENTURES S.A. établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce à Luxembourg, section B sous le numéro 84.021, vingt-quatre actions	24
Total: trois mille deux cents actions	3.200

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (€ 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300,-).

##### *Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées et représentées comme dit ci-avant, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, rte d'Arlon.

b) Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.257.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2008.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, tous connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Folmer, J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 7 novembre 2003, vol. 356, fol. 30, case 10. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 novembre 2003.

H. Beck.

(073444.3/201/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**SIGMA CAPITAL HOSPITALITY, LEISURE AND TOURISM HOLDING COMPANY S.A.,  
Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 90.334.

In the year two thousand three, on the eighth of October.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr José Correia, accountant, residing in Longwy (France),

acting in the name and on behalf of the board of directors of SIGMA CAPITAL HOSPITALITY, LEISURE AND TOURISM HOLDING COMPANY S.A., a société anonyme, with its registered office in Luxembourg,

by virtue of a decision taken by the board of directors of the said company in its meeting held on September 30, 2003, which decision, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements.

1) The société anonyme SIGMA CAPITAL HOSPITALITY, LEISURE AND TOURISM HOLDING COMPANY S.A. with its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 15th, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 84 of January 28th, 2003, and the articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on March 28th, 2003,

and has now a subscribed and fully paid in capital of five hundred thousand euro (500,000.- EUR) represented by fifty thousand (50,000) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

2) Article 5 of the articles of incorporation of the company foresees an authorized capital as follows:

«The authorized capital of the corporation is fixed at seventy million euro (70,000,000.- EUR).

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.....»

3) Pursuant to the above mentioned provisions of article 5 of the articles of incorporation the board of directors in its meeting held on September 30, 2003, resolved to increase the corporate capital of the company by an amount of three hundred and forty thousand euro (340,000.- EUR) in order to raise it from its present amount of five hundred thousand euro (500,000.- EUR) to eight hundred and forty thousand euros (840,000.- EUR) by issuing thirty-four thousand (34,000) new shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

Thereupon, Mr José Correia, prenamed, declares that the board of directors has accepted the subscription of a total of thirty-four thousand (34,000) new shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each, and that the new shares have been paid in by cash payments made by SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED, having its reg-

istered office at Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, so that the amount of three hundred and forty thousand euro (340,000.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation will from now on have the following wording:

«**Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed capital of the corporation is fixed at eight hundred and forty thousand euro (840,000.- EUR) represented by eighty-four thousand (84,000) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.»

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately four thousand eight hundred euro (4,800.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddrei, den achten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Herr José Correia, Buchhalter, wohnhaft in Longwy (Frankreich), handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter des Verwaltungsrates der Aktiengesellschaft SIGMA CAPITAL HOSPITALITY, LEISURE AND TOURISM HOLDING COMPANY S.A., mit Sitz in Luxemburg, auf Grund eines Beschlusses des Verwaltungsrates vom 30. September 2003, welcher Beschluss, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, namens wie er handelt, ersuchte den unterzeichneten Notar seine Erklärungen wie folgt zu beurkunden:

1) Die Aktiengesellschaft SIGMA CAPITAL HOSPITALITY, LEISURE AND TOURISM HOLDING COMPANY S.A., mit Sitz in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 15. November 2002, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 84 vom 28. Januar 2003 und die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 28. März 2003, und hat ein gezeichnetes und voll eingezahltes Kapital von fünfhunderttausend Euro (500.000.- EUR) eingeteilt in fünfzigtausend (50.000) Aktien von je zehn Euro (10.- EUR)

2) Artikel 5 der Satzung sieht folgendes genehmigtes Kapital vor:

«Das genehmigte Gesellschaftskapital wird auf siebzig Millionen Euro (70.000.000.- EUR) festgesetzt, eingeteilt in sieben Millionen (7.000.000) Aktien mit einem Nominalwert von je zehn Euro (10.- EUR).

Das genehmigte und gezeichnete Gesellschaftskapital kann aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Zeitspanne von fünf Jahren das gezeichnete Kapital im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können gezeichnet und ausgegeben werden mittels Aktien mit oder ohne Ausgabepremie ganz nach Belieben des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist insbesondere ermächtigt diese Aufstockungen vorzunehmen ohne den jetzigen Aktionären ein Zeichnungsprivileg auf den auszugebenden Aktien vorzubehalten. Der Verwaltungsrat kann jedem Verwaltungsratsmitglied, Direktor oder Prokurist oder jeder anderen ermächtigten Person, Vollmacht erteilen und die Zeichnung zu empfangen und die Zahlung des Preises der Aktien welche diese ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, zu erhalten.

Jedesmal wenn der Verwaltungsrat eine solche Kapitalerhöhung amtlich festgestellt hat, wird dieser Artikel an die vorgenommene Änderung angepasst.....»

3) Infolge der obenaufgeführten Bedingungen in Artikel 5 der Satzung, beschliesst der Verwaltungsrat in seiner Versammlung vom 30. September 2003 das Gesellschaftskapital um dreihundertvierzigtausend Euro (340.000.- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünfhunderttausend Euro (500.000.- EUR) auf achthundertvierzigtausend Euro (840.000.- EUR) zu bringen durch die Ausgabe von vierunddreissigtausend (34.000) neuen Aktien von je zehn Euro (10.- EUR).

Somit erklärt Herr José Correia, vorgeannt, dass der Verwaltungsrat die Gesellschaft SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED mit Sitz in Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, zur Zeichnung und Einzahlung in bar der vierunddreissigtausend (34.000) neuen Aktien zugelassen hat, so dass die Summe von dreihundertvierzigtausend Euro (340.000.- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

4) Infolge der Kapitalerhöhung wird Artikel 5, Absatz 1 der Satzung wie folgt abgeändert:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt achthundertvierzigtausend Euro (840.000.- EUR) eingeteilt in vierundachtzigtausend (84.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (10.- EUR).»

*Abschätzung der Kosten*

Der Betrag der Kosten, Gebühren und Auslagen, welcher Art auch immer, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Kapitalerhöhung anfallen, wird auf ungefähr viertausendachthundert Euro (4.800,- EUR) abgeschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, erklärt, dass auf Wunsch der Kompartenten, diese notarielle Urkunde in Englisch ausgefertigt wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Text, der englische Text vorrangig sein wird.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Die Urkunde wurde den Kompartenten vorgelesen, die mit dem Notar diese originale Urkunde unterzeichneten.

Gezeichnet: J. Correia, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 72, case 6. – Reçu 3.400 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Für gleichlautende Abschrift zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 20. November 2003.

G. Lecuit.

(077146.3/220/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**BARNEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 62.933.

L'an deux mille trois, le cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BARNEL S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 62.933,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 décembre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 314 du 6 mai 1998,

avec un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF), entièrement souscrites et libérées,

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Décision de modifier la devise d'expression du capital social en euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003, de sorte que le capital social s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69).

3.- Augmentation du capital social à concurrence du montant de treize euros et trente et un cents (€ 13,31), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69) au montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) par un apport en espèces de treize euros et trente et un cents (€ 13,31), ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (€ 100,-) par action, de sorte que le capital social de trente et un mille euros (€ 31.000,-) est divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (€ 100,-) chacune.

5.- Fixation d'un capital autorisé d'un montant de un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions de cent euros (€ 100,-) chacune.

6.- Autorisation au conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.

7.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

8.- Modification du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 1<sup>er</sup>)**

Il existe une société anonyme sous la dénomination de BARNEL S.A.

9.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la devise d'expression du capital social en euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003, de sorte que le capital social s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide une augmentation du capital social à concurrence du montant de treize euros et trente et un cents (€ 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69) au montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) par un apport en espèces de treize euros et trente et un cents (€ 13,31), ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (€ 100,-) par action, de sorte que le capital social de trente et un mille euros (€ 31.000,-) est divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (€ 100,-) chacune.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide la fixation d'un capital autorisé d'un montant de un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions de cent euros (€ 100,-) chacune.

*Sixième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.

*Septième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions de cent euros (€ 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 1<sup>er</sup>).**

Il existe une société anonyme sous la dénomination de BARNEL S.A.

*Neuvième résolution*

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, C. Folmer, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 7 novembre 2003, vol. 356, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 novembre 2003.

H. Beck.

(073454.3/201/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**BARNEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 62.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 novembre 2003.

H. Beck.

(073455.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**ESPACE MAISON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4487 Belvaux, 143, rue de Soleuvre.  
R. C. Luxembourg B 57.999.

L'an deux mille trois, le douze novembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Elsa Neissen, employée privée, née à Diekirch, le 19 octobre 1962, demeurant à L-4487 Belvaux, 143, rue de Soleuvre.

Laquelle comparante déclare qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée ESPACE MAISON, S.à r.l., avec siège social à L-4027 Esch-sur-Alzette, 5-7, place Benelux;

inscrite au registre aux firmes sous la section B numéro 57.999,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 janvier 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 11874.

Laquelle comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique déclare transférer le siège social de la société d'Esch-sur-Alzette à L-4487 Belvaux, 143, rue de Soleuvre.

*Deuxième et dernière résolution*

Suite au prédit transfert de siège, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Belvaux.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à la somme de 620,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Neissen, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2003, vol. 881, fol. 26, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 20 novembre 2003.

C. Doerner.

(077093.3/209/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**ESPACE MAISON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4487 Belvaux, 143, rue de Soleuvre.  
R. C. Luxembourg B 57.999.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(077094.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**PMCL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, route de Niederpallen.  
R. C. Luxembourg B 90.966.

En remplacement de Monsieur Raynald de Briey, démissionnaire, Monsieur Arnaud de Briey, administrateur de sociétés, né à B-Korbeek-Lo, le 27 mai 1938, demeurant à B-1421 Braine-l'Alleud, 2, avenue des Hêtres, a été nommé gérant de la catégorie B pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société conjointement avec un gérant de la catégorie A.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour PMCL, S.à r.l.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04794. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076913.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**MAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 58.096.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GENEPAR S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, ici représentée par Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 octobre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme MAIR INTERNATIONAL S.A., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 4 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 266 du 30 mai 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé du 30 octobre 2001, relatif à la conversion en euro, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 388 du 9 mars 2002. La société est inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 58.096.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à six millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingts euros (6.197.480,- EUR), représenté par douze millions (12.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Que la société anonyme GENEPAR S.A. ci-avant nommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'elle a procédé à l'annulation et à la lacération des certificats d'actions au porteur en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Rossi, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 27 octobre 2003, vol. 467, fol. 27, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 novembre 2003.

A. Lentz.

(077125.3/221/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

## **MEDIALYX INTERNATIONAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 79.943.

### DISSOLUTION

L'an deux mil trois, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Jean Charles Duigou, consultant, né à Moelan-sur-Mer (France) le 21 juillet 1950, demeurant à L-8153 Bridel, 6, rue Willibrord Steinmetz.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme MEDIALYX INTERNATIONAL CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 79.943, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 621 du 9 août 2001.

2.- Que le capital social de la société anonyme MEDIALYX INTERNATIONAL CONSULTING S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

3.- Qu'il est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme MEDIALYX INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

4.- Que par la présente, il prononce la dissolution anticipée de la société MEDIALYX INTERNATIONAL CONSULTING S.A. avec effet immédiat.

5.- Qu'en en sa qualité de liquidateur de la société anonyme MEDIALYX INTERNATIONAL CONSULTING S.A., il déclare que tout le passif de la société MEDIALYX INTERNATIONAL CONSULTING S.A. est réglé.

6.- Il requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société MEDIALYX INTERNATIONAL CONSULTING S.A. et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société MEDIALYX INTERNATIONAL CONSULTING S.A. l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7.- Que l'activité de la société a cessé; qu'en sa qualité d'actionnaire unique il est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société MEDIALYX INTERNATIONAL CONSULTING S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société MEDIALYX INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

9.- Qu'il est procédé à l'instant à l'annulation du registre des actionnaires de la société MEDIALYX INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-8153 Bridel, 6, rue Willibrord Steinmetz.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. C. Duigou, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, vol. 19CS fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 novembre 2003.

T. Metzler.

(077127.3/222/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**BRISTOL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 96.906.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1. YSATIS HOLDING S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich, ici représentée par Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 4 novembre 2003.

2. Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich, ici représenté par Madame Marjorie Golinvaux, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 4 novembre 2003.

Les procurations signées ne varientur par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société anonyme, sous la dénomination de BRISTOL INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque les événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, comme intermédiaire ou représentant, l'organisation et le conseil en matière administrative et la prestation de services généralement quelconques.

La société peut entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y compris la sous-traitance en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et de propriété industrielle et commerciale y relatifs; elle peut acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec l'objet social de la société.

La société peut pourvoir à l'administration, à la supervision, et au contrôle de toutes les sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation et toutes autres, et consentir tous prêts à celles-ci, sous forme et pour quelque durée que ce soit.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

L'objet peut être étendu ou restreint par voie de modifications aux statuts dans les conditions requises par les lois sur les sociétés commerciales.

La présente liste est énonciative et non limitative.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 31,- EUR (trente et un euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à 155.000,- EUR (cent cinquante-cinq mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de 31,- EUR (trente et un euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 14 ci-après.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi

qu'il sera déterminé par Le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou téléfax, courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax ou par courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix: en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la tenue des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

*Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) YSATIS HOLDING S.A., prénommée . . . . .	30.969,-	30.969,-	999
2) Monsieur Koen de Vleeschauwer, prénommé . . . . .	31,-	31,-	1
Total . . . . .	<u>31.000,-</u>	<u>31.000,-</u>	<u>1.000</u>

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve à l'entière disposition de la Société.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.550,- euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissant dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Marjorie Golinvaux, juriste, née à Messancy (Belgique) le 24 août 1969, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.

- Monsieur Patrick Weinacht, juriste, né à Neuilly-sur-Seine (France) le 19 décembre 1953, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.

- Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, né à Lubbeek (Belgique), le 2 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société B.S. CONSULTING S.A. établie et ayant son siège social à L-1046 Luxembourg, 11, rue Louvigny, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 45.486.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de une année, renouvelable chaque année lors de l'assemblée annuelle qui se prononcera sur l'exercice en cours.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants qui tous sont connus du notaire par leur noms, prénoms, état civil et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent original.

Signé: M. Golinvaux et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 12 novembre 2003, vol. 467, fol. 31, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 novembre 2003.

A. Lentz.

(077188.3/221/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**HICKORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R. C. Luxembourg B 63.587.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 novembre 2003.

P. Lux.

(077032.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**GENHOLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 50.428.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(076921.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**GENHOLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 50.428.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(076922.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**EUROBAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 110, rue du Nord.  
R. C. Luxembourg B 94.958.

L'an deux mille trois, le treize novembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Manuel Armando De Lima Pereira, gérant de société, né à Vila Verde (Portugal) le 25 novembre 1969, demeurant à L-3943 Mondercange, 3, rue de Reckange;

2.- Monsieur Carlos Manuel De Lima Pereira, chef-chantier, né à Vila Verde (Portugal) le 18 novembre 1968, demeurant à L-4406 Belvaux, 2, rue de Chauffailles;

3.- La société à responsabilité limitée F.L. PROMO, S.à r.l., avec siège social à L-3446 Dudelange, 41, rue Mathias Cungs;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 55.024,

ici représentée par ses deux gérants à savoir:

- Monsieur Louis Farneti, employé, né à Dudelange le 6 août 1951, demeurant à L-3446 Dudelange, 41, rue Mathias Cungs;

- Monsieur Sebastiano Lovece, carreleur, né à Puttignano (Italie) le 15 juillet 1954, demeurant à L-3453 Dudelange, 7, rue des Coquelicots.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée EUROBAT, S.à r.l., avec siège social à L-3943 Mondercange, 3, rue de Reckange,

inscrite au registre de commerce sous la section B numéro 94.958,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 juillet 2003, non encore publié au Mémorial C.

Lesquels prédits comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Mondercange, à L-4260 Esch-sur-Alzette, 110, rue du Nord.

*Deuxième et dernière résolution*

Suite à la prédite résolution, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de EUR 620,-.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lovece, L. Farneti, C.M. Pereira, M.A. Pereira, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2003, vol. 881, fol. 27, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 20 novembre 2003.

C. Doerner.

(077095.3/209/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**EUROBAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 110, rue du Nord.

R. C. Luxembourg B 94.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(077096.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**BRILQUET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 96.905.

STATUTS

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1. PIAZZA HOLDING S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich, ici représentée par Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 4 novembre 2003.

2. Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich, ici représenté par Madame Marjorie Golinvaux, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 4 novembre 2003.

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société anonyme, sous la dénomination de BRILQUET PARTICIPATIONS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque les événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, comme intermédiaire ou représentant, l'organisation et le conseil en matière administrative et la prestation de services généralement quelconques.

La société peut entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y compris la sous-traitance en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et de propriété industrielle et commerciale y relatifs; elle peut acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec l'objet social de la société.

La société peut pourvoir à l'administration, à la supervision, et au contrôle de toutes les sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation et toutes autres, et consentir tous prêts à celles-ci, sous forme et pour quelque durée que ce soit.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

L'objet peut être étendu ou restreint par voie de modifications aux statuts dans les conditions requises par les lois sur les sociétés commerciales.

La présente liste est énonciative et non limitative.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 31,- EUR (trente et un euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à 155.000,- EUR (cent cinquante-cinq mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de 31,- EUR (trente et un euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 14 ci-après.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou télécopie, courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou par courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix: en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la tenue des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

#### Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) PIAZZA HOLDING S.A., prénommée . . . . .	30.969,-	30.969,-	999
2) Monsieur Koen de Vleeschauwer, prénommé . . . . .	31,-	31,-	1
Total: . . . . .	31.000,-	31.000,-	1.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve à l'entière disposition de la Société.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.550,- euros.

#### Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissant dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Marjorie Golinvaux, juriste, née à Messancy (Belgique) le 24 août 1969, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.

- Madame Farida Chorfi, juriste, née à Ouledyahia (Maroc) le 20 janvier 1962, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.

- Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, né à Lubbeek (Belgique), le 2 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société BS CONSULTING S.A., établie et ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 11, rue de Louvigny, inscrit au Registre de Commerce sous le numéro B 45.486.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de une année, renouvelable chaque année lors de l'assemblée annuelle qui se prononcera sur l'exercice en cours.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants qui tous sont connus du notaire par leur noms, prénoms, état civil et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent original.

Signé: M. Golinvaux et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 12 novembre 2003, vol. 467, fol. 31, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 novembre 2003.

A. Lentz.

(077184.3/221/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

### **M.D.R. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 96.921.

### STATUTS

L'an deux mille trois, le treize novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Gustave Vogel, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2) Monsieur Patrick Nguyen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Lesquels comparants, ès qualité qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de M.D.R. HOLDING S.A..

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelques forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que ce soit conformément à la loi. La société peut accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe et substantielle.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-treize mille cinq cents euros (EUR 73.500,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de sept cent trente-cinq euros (EUR 735,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Gustave Vogel, préqualifié, cinquante actions . . . . .	50
2) Monsieur Patrick Nguyen, préqualifié, cinquante actions . . . . .	50
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de soixante-treize mille cinq cents euros (EUR 73.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent (2.100,-) euros.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Jean-Jacques Callarec, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1953 à Houilles, France, demeurant au Parc de la Vigie, 11, rue l'Acanthe, F-83370 Saint Aygulf, France,
  - b) Monsieur Michel Chevreux, administrateur de sociétés, né le 30 octobre 1951 à Joigny, France, demeurant à allée Lenotre, La Grille Royale, F-78600 Le Mesnil Le Roi, France, et
  - c) Monsieur Gustave Vogel, administrateur de sociétés, né le 10 juillet 1948 à Dudelange, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire: EUROTRUST, R.C. Luxembourg B 86.381, une société avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5) L'adresse de la Société est fixée au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Vogel, P. Nguyen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, vol. 141S, fol. 33, case 10.— Reçu 735 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(077502.3/230/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**POLLINGTON INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 63.059.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quatre novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société THEME INTERNATIONAL LIMITED, avec siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175 (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Maître Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, en vertu d'une procuration signée à Panama le 29 octobre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme POLLINGTON INVEST S.A., ayant son social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, le 30 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 338 du 13 mai 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 15 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 991 du 23 décembre 1999. La société est inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 63.059.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à cent soixante-dix-neuf mille sept cent vingt-deux euros quatre-vingt cents (179.722,80 EUR), représenté par sept mille deux cent cinquante (7.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Que la société THEME INTERNATIONAL LIMITED prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la comparante a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: V. Wauthier, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 6 novembre 2003, vol. 467, fol. 29, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 novembre 2003.

A. Lentz.

(077128.3/221/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

### **GALILEE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.888.

L'an deux mille trois, le vingt-sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GALILEE FUND, une société anonyme d'investissement avec siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée suivant acte notarié en date du 24 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 318 du 29 juin 1996. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 14 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 762 du 14 octobre 1999.

La séance est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Rudy Hoylaerts, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Pascale Deboulle, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Caroline Oudart, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approuver la dissolution de la Société et la mise en liquidation avec effet immédiat;

2. Approuver la nomination de Monsieur Pascal Savy, comme liquidateur de la Sicav et déterminer ses pouvoirs.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par publication contenant l'ordre du jour dans le Luxemburger Wort et le Mémorial, le 7 octobre 2003 et le 16 octobre 2003.

III. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. La liste de présence, ainsi que les procurations demeurent jointes à ce document.

IV. Qu'il appert de cette liste de présence, que sur les mille cent soixante et une (1.161) actions actuellement en circulation, huit cent trente-six (836) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V. Que conformément à l'article 29 (1) de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif (capital social étant inférieur aux deux tiers du capital minimum) l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de ne pas approuver la dissolution de la Société et sa mise en liquidation avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

Au vu de la première résolution, l'assemblée décide de ne pas procéder à la nomination du liquidateur tel que proposé à l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Hoylaerts, A.P. Deboulle, C. Ouodart, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2003, vol. 881, fol. 5, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 novembre 2003.

J.-J. Wagner.

(077584.3/239/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**DORIAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 31.581.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2003:

Est nommé administrateur-délégué, suite au décès de Maître Franz Zimmermann en juillet 2003 pour une durée de 6 ans,

Maître Patrick T. Bittel, né le 14 mars 1957 à Blitzingen (VS), Suisse, demeurant à 20, rue Sénebier, CH- 1205 Genève avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

V. Karamitre.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076952.3/637/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**SPACE LINK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 95.267.

L'an deux mille trois, le sept octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPACE LINK S.A., avec siège social à Echternach, constituée par acte du notaire soussigné, alors de résidence à Hesperange, en date du 24 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 909 du 16 décembre 1998, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 5 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1379 du 24 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier Guisset, administrateur de sociétés, demeurant à B-1300 Limal, 1, Clos des Bergeronnettes,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Meyers, employée privée, demeurant à Contern.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christiane d'Harveng, administrateur de sociétés, demeurant à B-1300 Limal, 1, Clos des Bergeronnettes.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation de la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euros au 1<sup>er</sup> janvier 2002, c'est ainsi que le capital social a un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf centimes (30.986,69 EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent neuf Euros quatre-vingt-six centimes (309,8669 EUR) chacune.

2. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de sept mille sept cent quarante-six Euros soixante-sept centimes (7.746,67 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf centimes (30.986,69 EUR) à trente-huit mille sept cent trente-trois Euros trente-six centimes (38.733,36 EUR) par la souscription et l'émission de vingt-cinq (25) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent neuf Euros quatre-vingt-six centimes (309,8669 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3. Souscription et libération de la totalité des 25 actions nouvelles par Monsieur Xavier Guisset, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5. Acceptation des démissions de deux administrateurs actuels et décharge.

6. Nomination de trois nouveaux administrateurs.

7. Transfert du siège social de L-6401 Echternach, 7, rue Breilekes à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont et modification afférente de l'article 2 des statuts.

8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euros au 1<sup>er</sup> janvier 2002, c'est ainsi que le capital social a un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf centimes (30.986,69 EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent neuf Euros quatre-vingt-six centimes (309,8669 EUR) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de sept mille sept cent quarante-six Euros soixante-sept centimes (7.746,67 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf centimes (30.986,69 EUR) à trente-huit mille sept cent trente-trois Euros trente-six centimes (38.733,36 EUR) par la souscription et l'émission de vingt-cinq (25) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent neuf Euros quatre-vingt-six centimes (309,8669 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription - Libération*

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, est alors intervenu aux présentes:

Monsieur Xavier Guisset, prénommé,

qui déclare souscrire les vingt-cinq (25) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que le montant de sept mille sept cent quarante-six Euros soixante-sept centimes (7.746,67 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions de deux administrateurs actuels, Madame Marie-Christine Delvenne et Madame Heidi Kellner et de leur accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de porter le nombre des administrateurs à quatre.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs:

- Monsieur Philippe Delforge, Ingénieur Civil, né à Namur, le 17 janvier 1942, demeurant au 15, avenue Baron Louis Huart, B-5000 Namur;

- Monsieur Jean-Pierre Germeau, Ingénieur Civil, né à Liège, le 10 septembre 1937, demeurant au 24, Square Larousse, B-1190 Bruxelles;

- Monsieur Bernard Malherbe, Ingénieur Géologue, né à Hasselt, le 12 août 1954, demeurant au 20A Keuzemeers, B-9031 Drogen.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire à tenir en l'année 2007.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-6401 Echternach, 7, rue Breilekes à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

*Septième résolution*

L'assemblée décide encore de supprimer purement et simplement le mot «financier» dans l'article 4, alinéa 1<sup>er</sup>, point 1.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ huit cents Euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. Guisset, C. Meyers, C. d'Harveng, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 72, case 4. – Reçu 77.47 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2003.

G. Lecuit.

(077135.3/220/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**SPACE LINK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 95.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2003.

G. Lecuit.

(077136.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**CAMARO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.  
R. C. Luxembourg B 58.736.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(076928.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**CAMARO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.  
R. C. Luxembourg B 58.736.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(076926.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**ARSDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 85.250.

Les documents de clôture de l'année 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04490, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 novembre 2003.

Pour ARSDORF, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(077022.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**ARSDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 85.250.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04499, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 novembre 2003.

Pour ARSDORF, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(077056.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**JERONA S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 18.202.

—  
*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 novembre 2003  
à 15.00 heures tenue au siège social de la société*

*Liste de présence*

- FIDELIN S.A.
- Monsieur Serge Cammaert.

*Ordre du jour:*

- 1) Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 2) Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.
- 3) Nomination de nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 4) Transfert du siège social.
- 5) Ouverture d'un nouveau compte - clôture de l'ancien compte.
- 6) Divers.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Serge Cammaert qui désigne FIDELIN S.A.H. au poste de secrétaire.

Le président fait part de la démission de l'ensemble du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société. En conséquence, le président propose d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, le conseil prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La démission de Maître Jean-Paul Kill, de Madame Sylvie Flammang et de Madame Chantal Mambourg de leurs postes d'administrateurs de la société est acceptée. La démission de Monsieur Claude Fichaux de son poste de commissaire aux comptes est acceptée.

2. Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes démissionnaires pour l'exercice de leurs mandats.

3. Sont cooptés aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Dominique Ransquin.
- Monsieur Serge Cammaert.
- FIDELIN S.A.

Est coopté au poste de commissaire aux comptes pour la même période:

- BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

Il sera demandé à la prochaine assemblée de ratifier ces nominations.

4. Le siège social de la société est transféré de L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287.

5. Le conseil décide de procéder à l'ouverture d'un nouveau compte bancaire auprès de BANQUE DELEN LUXEMBOURG et de clôturer le compte ouvert auprès de HAVAUX GESTION LUXEMBOURG après transfert des fonds.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 16.00 heures.

S. Cammaert

*Administrateur*

FIDELIN S.A.H.

*Administrateur*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04632. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076524.3/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

---

**SOFTFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 40.983.

—  
*Dénonciation du siège social*

Le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Strasen, le 12 novembre 2003.

Pour extrait conforme

FIGEDOM, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03178. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077033.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**GLOBALNET COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 79.502.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

(076953.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**GLOBALNET COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 79.502.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

(076956.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**GLOBALNET COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 79.502.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

(076958.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**COIFFURE CASTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 57.884.

L'an deux mille trois, le seize octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Alvaro José Oliveira Barros Ribeiro, maître-coiffeur, né à Porto (P), le 15 août 1966, demeurant à L-3378 Livange, 18, rue de Peppange,

agissant en sa qualité d'associé de la société à responsabilité limitée COIFFURE CASTING, S.à r.l., (R. C. B 57.884) avec son siège social à L-1839 Luxembourg, 8, rue Joseph Junck, constituée suivant acte notarié du 23 janvier 1997, publié au Mémorial C N° 227 du 7 mai 1997.

Lequel comparant a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Monsieur Alvaro José Oliveira Barros Ribeiro, prénommé, déclare céder et transporter les 50 parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Madame Gertrude Barros Ribeiro, maître-coiffeuse, née à Luxembourg, le 29 octobre 1969, demeurant à L-3524 Dudelange, 72, rue Norbert Metz, ici présente, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de quarante mille euros (EUR 40.000.-), payable endéans 10 jours à partir de ce jour.

A la suite de la cession de parts ainsi intervenue, la société est devenue une société unipersonnelle, ayant comme seule associée Madame Gertrude Barros Ribeiro, préqualifiée.

*Deuxième résolution*

Est confirmée comme gérante unique de la société Madame Gertrude Barros Ribeiro, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de la gérante unique.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège de Luxembourg à Livange.  
L'adresse du siège est L-3378 Livange, route de Bettembourg, Centre Commercial Match.  
En conséquence l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social de la société est établi à Livange.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: A.J. Oliveira Barros Ribeiro, G. Barros Ribeiro, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2003, vol. 892, fol. 50, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 5 novembre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(073497.3/207/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**HOME CALL FONDATION MARCEL LASCAR, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 55.158.

## DISSOLUTION

A l'occasion de l'assemblée générale du 23 décembre 2002, le rapport du commissaire à la liquidation a été approuvé et décharge a été accordée au commissaire à la liquidation et au liquidateur.

La liquidation de la société a été déclarée définitivement close.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant 5 ans au siège de la société à Luxembourg, 2A, place de Paris.

*Pour le liquidateur*

M<sup>e</sup> R. Lutgen

*Avocat à la cour*

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076954.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**ANTIQUES & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 103, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 57.689.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

*Pour ANTIQUES & CO, S.à r.l.*

Signature

(077025.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**SURAC AKTIENGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 76.930.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077064.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**L.K. PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4974 Dippach, 1, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 62.520.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour L.K. PROMOTIONS

Signature

(077027.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**MOREA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 49.168.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 novembre 2003*

Les actionnaires décident de révoquer avec effet immédiat les personnes suivantes:

- Mme Birgit Stuppy-Coppex, du mandat d'administrateur
- M. Jacques Saez, du mandat d'administrateur
- M. Régis Coppex, du mandat d'administrateur-délégué
- M. Robert Elvinger, du mandat de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077055.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**WHITE PLAINS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 64.326.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077077.3/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**MARGIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 59.392.

Constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à L-Niederanven, en date du 16 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil C n° 471 du 29 août 1997.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2003 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

\* aux postes d'administrateur, pour une période de six ans:

- M. Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-Luxembourg; Monsieur Jean Faber occupera la fonction de président de la société;

- M. Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-Luxembourg;

- Mlle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

\* au poste de commissaire aux comptes, pour une période de six ans:

- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour la société MARGIL S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077057.3/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**FONDATION FELTZ-KLENSCH, Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: L-6170 Godbrange, 4, rue de Heffingen.

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2002**

<i>Actif</i>	EUR	<i>Passif</i>	EUR
Immeuble .....	161.130,79	Capital .....	161.130,79
Banque .....	11.531,82		
	<u>172.662,61</u>		<u>161.130,79</u>
		Pertes et profits .....	11.531,82
Total .....	<u>172.662,61</u>		<u>172.662,61</u>

Signature  
*La présidente*

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05893. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077062.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**SLINGER PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 79.521.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le quatre novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CLAYDEN ENTERPRISES LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Carol Deltenre, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Panama, le 23 septembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme holding SLINGER PARTICIPATIONS HOLDING S.A., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 18 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 533 du 14 juillet 2001. La société est inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 79.521.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Que la société CLAYDEN ENTERPRISES LTD prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'elle a procédé à l'annulation du registre des actions.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Deltenre, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 6 novembre 2003, vol. 467, fol. 29, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 novembre 2003.

A. Lentz.

(077130.3/221/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**TASK GROUP HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 70.087.

*Extrait des décisions par les administrateurs réunis en adte du 9 octobre 2002*

- Le siège social de la société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour extrait conforme

MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077065.3/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**INVELIFE CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 88.663.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077078.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**FBZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1333 Luxembourg, 5, rue Chimay.  
R. C. Luxembourg B 86.118.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(077199.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**FBZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1333 Luxembourg, 5, rue Chimay.  
R. C. Luxembourg B 86.118.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, en date du 17 novembre 2003*

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 sont approuvés.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés. Le résultat de l'exercice est affecté de la manière suivante:

- Réserve légale . . . . .	226,04 EUR
- Résultats reportés . . . . .	4.294,76 EUR

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Décharge est donnée à Monsieur Jean-Michel Zang pour l'exécution de son mandat d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

F.B.Z. S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077203.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**SOLUTION FOR INTERNATIONAL COMMERCE, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1450 Luxemburg, 73, Côte d'Eich.

H. R. Luxemburg B 96.923.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddrei, den zwanzigsten Oktober,  
Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

Sind erschienen:

1) FT HOLDING 1 S.A., 3rd Floor Geneva Place Waterfront Drive P.O. Box 3175, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

2) FT HOLDING 2 S.A., 3rd Floor Geneva Place Waterfront Drive P.O. Box 3175, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

vertreten durch Frau Chantal Keereman, Juristin, wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 17. Oktober 2003.

Besagte Vollmachten bleiben, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Vertreter der erschienen Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Kompargenten, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft wie folgt zu beurkunden.

**Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung SOLUTION FOR INTERNATIONAL COMMERCE wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt maßgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuß oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird nicht unmittelbar aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes von 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften abwickeln.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- €) und ist eingeteilt in dreitausend einhundert (3.100) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (10,- €).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

**Verwaltung - Aufsicht**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschrift-

lich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

**Art. 11.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden

### **Geschäftsjahr - Generalversammlung**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember.

**Art. 13.** Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von den gesetzlichen Erfordernissen können abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Die Generalversammlung kann nur rechtmässig tagen, wenn alle Aktieninhaber anwesend oder vertreten sind.

**Art. 14.** Die rechtmäßige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen. Für verschiedene wichtigen Beschlüsse, wie:

- a) Fusion der Gesellschaft, oder Kauf der Gesellschaft von Aktien oder Interessenanteilen in einer anderen Gesellschaft
- b) Erhöhung des Gesellschaftskapitals
- c) Änderung der Satzung
- d) Einengung oder Aufhebung der bevorzugten Zeichnungsrechte muss jedoch eine Stimmenmehrheit von drei viertel der Aktieninhaber, welche anwesend oder vertreten sind, erreicht werden, damit sie rechtmässig getroffen oder gutgeheissen werden können.

**Art. 15.** Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat im gesetzlichen Rahmen ausgeschüttet werden.

**Art. 16.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 15. September jeden Jahres um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

**Art. 17.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreißigsten Dezember 2004.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2005.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die erschienenen Parteien, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

- |  |       |
|--|-------|
| 1) FT HOLDING 1 S.A., vorgeannt, zweitausend zweihundert vierundneunzig Aktien . . . . . | 2.294 |
| 2) FT HOLDING 2 S.A., vorgeannt, achthundert sechs Aktien. . . . .                       | 806   |

Total: dreitausend einhundert Aktien. . . . . 3.100

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- €), so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

#### *Erklärung*

Der amtierende Notar erklärt, daß die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.500,- €.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
  - a) Herr Eric Vanderkerken, Privatbeamter, wohnhaft in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg (Berufsadresse),
  - b) Herr Patrick Lorenzato, Privatbeamter, wohnhaft in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg (Berufsadresse),
  - c) Herr Camille Paulus, Privatbeamter, wohnhaft in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg (Berufsadresse),
- 3) Zum Kommissar wird ernannt Herr Marcel Stephany, expert-comptable, wohnhaft in 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2005.
- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1450 Luxemburg, 73, Côte d'Eich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Ch. Keereman, P. Frieders

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 91, case 8. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 17. November 2003.

P. Frieders.

(077503.3/212/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**OPUS ONE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 64.322.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077079.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**KHEOPS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 75.986.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 21 novembre 2003.

Signature.

(077122.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**SITHIA S.A., Société Anonyme,  
(anc. FINCONDOR S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 48.611.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 25 novembre 2003.

SITHIA S.A. (anc. FINCONDOR S.A.)

A. De Bernardi /M.-F. Ries-Bonani

*Administrateurs*

(077308.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**EDELWEISS TRADING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 73.782.

## DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quatre novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SPEGA S.p.A., société de droit italien ayant son siège social à Borgo Valsugana (TN) Italie, ici représentée par Madame Daniela Cappello, juriste, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Monticello Conte Otto, le 3 novembre 2003, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme EDELWEISS TRADING INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 24 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 259 du 5 avril 2000. La société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.782.

Que le capital social s'élève actuellement à deux millions six cent quatre-vingt-dix mille trois cents euros (2.690.300,- EUR) représenté par vingt-six mille neuf cent trois (26.903) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Que la société SPEGA S.p.A prénommée est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions libérées du capital de la susdite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité elle déclare que tout le passif de la société EDELWEISS TRADING INTERNATIONAL S.A. est réglé.

Que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute actuellement inconnu et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée avec effet à ce jour.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés à l'ancien siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il y a lieu de procéder à la destruction des actions émises.

Que pour les formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu de l'acte de dissolution, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition de l'acte de dissolution pour faire les formalités.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire présente minute.

Signé: D. Cappello, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 6 novembre 2003, vol. 467, fol. 29, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 novembre 2003.

A. Lentz.

(077131.3/221/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**TRANSLORRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 75.921.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Signature.

(077129.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**LERBACH FINANZ A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 55.122.

## DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jacques Berns, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société YOKO INVESTMENTS HOLDINGS LIMITED, établie et ayant son siège social à Nerine Chambers, 5, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, BVI, IBC numéro 329 229,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société LERBACH FINANZ A.G., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié, en date du 6 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 435 du 5 septembre 1996;

- que le capital social de la société LERBACH FINANZ A.G. s'élève actuellement à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 24,79 chacune, entièrement libérées;

- que la société YOKO INVESTMENTS HOLDINGS LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme LERBACH FINANZ A.G., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que YOKO INVESTMENTS HOLDINGS LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société LERBACH FINANZ A.G., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société LERBACH FINANZ A.G. est à considérer comme clôturée,

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Berns, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 72, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

G. Lecuit.

(077133.3/220/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**INFOCONCEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.  
R. C. Luxembourg B 73.497.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société INFOCONCEPT S.A., avec siège social à Howald, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 201 du 10 mars 2000 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 28 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1806 du 20 décembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant à Howald, qui désigne comme secrétaire Monsieur Bakary Faty, secrétaire particulier, demeurant à Howald.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant à Fauvillers.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social;
2. Modification(s) afférentes des statuts;
3. Démission d'un administrateur;
4. Nomination d'un administrateur;
5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il y pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les points indiqués à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social au 52, rue Haute, L-1718 Luxembourg, de sorte que l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de OSD GROUP S.A. de son mandat d'administrateur et lui donne quitus pour son mandat respectif.

*Troisième résolution*

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur:

- MAY & WILSON INC., avec siège social au 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town Tortola (BVI), inscrite au Registre des Sociétés de Road Town/Tortola (BVI) sous le n° 493266.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture fait et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Arend, B. Faty, M.-T. Bukasa, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, vol. 140S, fol. 82, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

G. Lecuit.

(074236.3/220/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

**INFOCONCEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 73.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

G. Lecuit.

(074237.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

**ARETINO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 68.061.

L'an deux mille trois, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ARETINO HOLDING S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 68.061, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 226 du 1<sup>er</sup> avril 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 19 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 241 du 3 avril 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Mignon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia Marteau, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Réduction du capital social à concurrence de sept cent mille euros (700.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel d'un million neuf cent huit mille sept cent quatre-vingts euros quatorze cents (1.908.780,14 EUR) à un million deux cent huit mille sept cent quatre-vingts euros quatorze cents (1.208.780,14 EUR) par diminution du pair comptable des actions et remboursement aux actionnaires.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social souscrit à concurrence d'un montant de sept cent mille euros (700.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel d'un million neuf cent huit mille sept cent quatre-vingts euros quatorze cents (1.908.780,14 EUR) à un million deux cent huit mille sept cent quatre-vingts euros quatorze cents (1.208.780,14 EUR) par diminution du pair comptable des actions et remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la société.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent huit mille sept cent quatre-vingts euros quatorze cents (1.208.780,14 EUR) représenté par dix mille quatre cent soixante-seize (10.476) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont au porteur.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Blondeau, F. Mignon, P. Marteau, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2003, vol. 881, fol. 1, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 novembre 2003.

J.-J. Wagner.

(077542.3/239/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**ARETINO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 68.061.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 novembre 2003.

J.-J. Wagner.

(077543.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**PB CONSULTING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 96.930.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le treize novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Patrick Beloncle, administrateur de sociétés, né le 8 novembre 1950 à Nogent-le-Rotrou, France, demeurant au 7, rue de la Terrasse, F-14800 Tourgeville, France,

2) Monsieur Jacky Beloncle, administrateur de sociétés, né le 13 avril 1954 à Nogent-le-Rotrou, France, demeurant au 4, rue de la Marquisière, F-28400 Margon, France.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PB CONSULTING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que de toutes propriétés et droits immobiliers.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la Société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (€ 35.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent cinquante euros (€ 350,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou à défaut, par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois d'avril à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Patrick Beloncle, préqualifié, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2) Monsieur Jacky Beloncle, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-cinq mille euros (€ 35.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros (€ 1.650,-).

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Patrick Beloncle, administrateur de sociétés, né le 8 novembre 1950 à Nogent-le-Rotrou, France, demeurant au 7, rue de la Terrasse, F-14800 Tourgeville, France,

b) Monsieur Jacky Beloncle, administrateur de sociétés, né le 13 avril 1954 à Nogent-le-Rotrou, France, demeurant au 4, rue de la Marquisière, F-28400 Margon, France, et

c) Monsieur Gustave Vogel, administrateur de sociétés, né le 10 juillet 1948 à Dudelange, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

EUROTRUST, R. C. Luxembourg B N° 86.381, une société avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

- 5) Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire en son sein Monsieur Patrick Beloncle, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.
- 6) Le siège de la Société est fixé au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Et à l'instant, les administrateurs de la Société, tous présents, se sont réunis et ont appelé M. Patrick Beloncle, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Beloncle, J. Beloncle, G. Vogel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, vol. 141S, fol. 33, case 12. – Reçu 350 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(077654.3/230/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**R.B.I.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 52.203.

L'an deux mille trois, le dix-sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de R.B.I.C. S.A., (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B numéro 52.203.

La Société a été constituée originellement sous forme d'une société à responsabilité limitée, suivant acte notarié du 6 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 582 du 15 novembre 1995.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié du 6 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 604 du 22 novembre 1996 (acte contenant changement de la forme juridique de la Société en société anonyme avec refonte complète des statuts).

Suivant assemblée générale des actionnaires tenue sous seing privé, à la date du 19 juin 2001, et dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 1050 du 19 juillet 2002, il a été décidé de convertir le capital social en Euros (EUR) avec la modification correspondante de l'article cinq des statuts de la Société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Patricia Marteau, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Frédérique Mignon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Modification de l'article dix (10) des statuts de la Société, quant à la signature sociale, de sorte que cet article dix (10) ait la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cents (500) actions, représentant l'intégralité du capital social au montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée.

Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires Décide de modifier l'article dix (10) des statuts de la Société, quant à la signature sociale, de sorte que cet article dix (10) ait dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 10.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau, P. Marteau, F. Mignon, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2003, vol. 879, fol. 99, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 novembre 2003.

J.-J. Wagner.

(077568.3/239/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**R.B.I.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 52.203.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 novembre 2003.

J.-J. Wagner.

(077569.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**BATI CONCEPT FRANCE (BCF) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 77.047.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BATI CONCEPT FRANCE (BCF) S.A., avec siège social à Hesperange, constituée par acte du notaire instrumentant alors notaire de résidence à Hesperange en date du 7 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 907 du 23 décembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant à Howald, qui désigne comme secrétaire Monsieur Bakary Faty, secrétaire particulier, demeurant à Howald.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant à Fauvillers.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société au 52, rue Haute, L-1718 Luxembourg;
2. Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, 2<sup>ème</sup> alinéa;
3. Démission de deux (2) administrateurs;
4. Nomination de deux (2) administrateurs;
5. Nomination du commissaire aux comptes;
6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il y pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les points indiqués à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée après avoir délibéré prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social au 52, rue Haute, L-1718 Luxembourg, de sorte que l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 2, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte les démissions de Monsieur David Boukechiche et de COMPANY SERVICES S.A. de leur mandat d'administrateur et leur donne quitus pour leur mandat respectif.

*Troisième résolution*

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Dominique Adam, attaché commercial, demeurant route de Frouard, F-54250 Champigneulle, né le 2 décembre 1952 à Lunéville (France), de nationalité française;
- Monsieur Patrice Haennel, pensionné, demeurant au 3, avenue du Général Mangin, F-54000 Nancy, né le 22 mai 1953 à Nancy (France), de nationalité française.

*Quatrième et dernière résolution*

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes:

UNICONSEILS, S.à r.l., avec siège social au 52, rue Haute, L-1718 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B 60.879.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture fait et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Arend, B. Faty, M.-T. Bukasa, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, vol. 140S, fol. 82, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

G. Lecuit.

(074214.3/220/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

---

**BATI CONCEPT FRANCE (BCF) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 77.047.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

G. Lecuit.

(074216.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

---

**FERTECO EUROPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R. C. Luxembourg B 85.141.

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions de l'associé unique sous seing privé tenue en date du 30 décembre 2002, enregistrées à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04862 ainsi qu'en date du 2 janvier 2003, enregistrées à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00871, les résolutions suivantes sont prises:

*Première résolution*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 1<sup>er</sup> avril 2002 concernant la fusion légale par laquelle l'associé unique EMPREENDIMENTOS E PARTICIPAÇÕES TEJUCO S.A. a été absorbée par FERTECO MINERAÇÃO S.A., société absorbante, cette dernière est devenue l'associé unique de la société FERTECO EUROPA, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Monsieur Chequer Hanna Bou-Habib, né le 2 août 1947 en Brésil, ingénieur, demeurant à Rua Palmira n° 274, apto, 202, Serra, Belo Horizonte/MG Brésil, a démissionné en tant que gérant, et ceci avec effet au 31 décembre 2002.

*Troisième résolution*

Monsieur Rogério Caporalli, né le 12 août 1948 en Brésil, ingénieur, demeurant à Rua Ouro Preto, 1262/apto. 401, Santo Agostinho, Belo Horizonte, Minas Gerais, Brésil, a été nommé en tant que gérant pour une durée indéterminée, et ceci avec effet au 31 décembre 2002.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(077310.3/230/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**COVAD EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 12.500,- EUR.**Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 74.345.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 31 mai 2000 que Monsieur Marc Feider, avocat, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a cédé les 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- Euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de COVAD EUROPE, S.à r.l. (la Société), à COVAD COMMUNICATIONS GROUP, Inc., une société organisée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2330 Central Expressway, Santa Clara, Californie (Etats-Unis d'Amérique).

Suite à cette cession, COVAD COMMUNICATIONS GROUP, Inc. est devenu l'associé unique de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04758. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076818.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

---

**ExxonMobil ASIA FINANCE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 76.554.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 novembre 2003.

Signature.

(076868.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

---

**ExxonMobil ASIA INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 76.503.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 novembre 2003.

Signature.

(076869.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

---

**PRIME STEEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.108.

L'an deux mille trois, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PRIME STEEL S.A., avec siège social à Luxembourg, (R. C. B n° 55.108), constituée suivant acte notarié du 31 mai 1996, publié au Mémorial C page 20808/96.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 18 décembre 2002, publié au Mémorial C n° 195 du 24 février 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital à concurrence de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent mille euros (EUR 600.000,-) à un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) par la création et l'émission de 7.000 actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes, à libérer intégralement par la transformation et l'annulation d'obligations au porteur actuellement émises pour la même valeur de EUR 700.000,-.

2) Souscription et libération de cette augmentation de capital.

3) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent mille euros (EUR 600.000,-) à un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) par la création et l'émission de 7.000 actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes.

L'augmentation de capital a été réalisée par la transformation et l'annulation d'obligations au porteur actuellement émises jusqu'à due concurrence.

L'augmentation de capital est certifiée par un rapport du réviseur d'entreprises M. Lex Benoy, demeurant à Luxembourg, annexé au présent acte.

De l'accord unanime de l'Assemblée, et pour autant que de besoin, l'actionnaire renonce à son droit préférentiel de souscription.

*Deuxième résolution*

Ces nouvelles actions ont été souscrites comme suit:

- 1.000 actions par la société M.H. Spa, inscrite auprès de la chambre de Commerce de Lecco sous le numéro 240799, avec siège à I-22036 Erba (co) 7-d, via Leopardi;

- 6.000 actions par la société ACIERS SPECIAUX LUXEMBOURG S.A., (R. C. B 69.100) avec siège à L-2213 Luxembourg, 16, rue Nassau.

*Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-), divisé en mille trois cents (1.300) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million dreihunderttausend Euro (EUR 1.300.000,-), eingeteilt in dreizehntausend (13.000) Aktien mit einem Nennwert von je hundert Euro (EUR 100,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ huit mille sept cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Arosio, J. Quintus-Claude, M. Van Hoek, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2003, vol. 892, fol. 50, case 10. – Reçu 7.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 5 novembre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(075520.3/207/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2003.